



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-087

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le seize décembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire. Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Siegfried JAEGER représenté par Alain POILPRÉ,
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN,
Fabien MICHEL représenté par Maylis COSTAMAGNO.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil: Mme Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

TARIFICATION DE L'EAU : PART COMMUNALE

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

- Par délibération du Conseil Municipal n° 2014-086 du 16 décembre 2014 la Société SAUR a été désignée comme délégataire du service public d'eau potable d'Amplus.
- Le prix annuel actuel de l'abonnement du fermier au service est de 54,01 €
- Le prix actuel du m³ fixé par le fermier est de 0,5098 €
- Le prix annuel actuel de l'abonnement de la commune au service est de 16,76 €
- Le prix actuel du m³ fixé par la commune est de 0,7470 €

De ce fait, le prix annuel global pour une consommation de 60 m³ est de : 146,18 €

De ce fait, le prix annuel global pour une consommation de 120 m³ est de : 221,59 €

De ce fait, le prix annuel global pour une consommation de 200 m³ est de : 322,13 €

- Le prix annuel de l'abonnement du fermier à compter du 01.01.2015 est fixé à : 34 €
- Le prix du m³ fixé par le fermier à compter du 01.01.2015 est de 0,60 €

Le Maire propose de fixer :

- Le prix annuel de l'abonnement de la commune au service à compter du 01.01.2015 à : 17,00 €
- Le prix du m³ fixé par la commune à compter du 01.01.2015 à : 0,82 €

De ce fait, à partir du 01.01.2015:

- le prix annuel global pour une consommation de 60 m³ sera de: 136,20 € soit en baisse de 6,82 %
- le prix annuel global pour une consommation de 120 m³ sera de: 221,40 €, sans changement

- le prix annuel global pour une consommation de 200 m³ sera de: 335,00 € soit en augmentation de 3,99 %

Les nouveaux tarifs pratiqués permettent à la commune d'augmenter sensiblement ses ressources issues du service de l'eau, sachant que de nombreux travaux d'amélioration du réseau sont à envisager dans les années à venir, notamment en ce qui concerne le rendement du réseau, de favoriser quelque peu les petits consommateurs et de ne pas augmenter les tarifs pour les consommateurs de 120 m³ par an (consommation moyenne d'une famille).

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs communaux proposés à savoir :

- Part communale de l'abonnement annuel au service de l'eau : 17 €
- Prix du m³ part communal : 0,82 €

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

